

qu'elles utilisent; certaines d'entre elles, toutefois, ont des usines génératrices comme outillage auxiliaire. Il en résulte l'anomalie que, tout en étant classées comme non génératrices, ces usines produisent de fait 9,068,000 kWh en 1940

Les stations se divisent en deux classes suivant la mode de propriété: (1) commerciales—usines qui sont propriété privée et qui sont exploitées par des compagnies ou des particuliers, et (2) municipales—usines qui sont la propriété d'une municipalité ou d'un gouvernement provincial qui les exploite. Les compagnies papetières et minières achètent une très bonne partie de la production des usines centrales électriques. De fait, une vingtaine de gros établissements produisant de l'énergie électrique pour la vendre ont été construits pour desservir d'abord les pulperies et papeteries ou les mines et les smelters.

4.—Energie électrique générée, par classe d'usine et par province, 1940

Province	Générée par—		Total, électricité générée
	Usines hydrauliques	Usines thermiques	
	'000 kWh	'000 kWh	'000 kWh
Ile du Prince-Edouard.....	312	7,973	8,285
Nouvelle-Ecosse.....	285,093	158,968	444,061
Nouveau-Brunswick.....	381,857	87,730	469,587
Québec.....	16,005,688	5,226	16,010,914
Ontario.....	8,839,521	1,489	8,841,010
Manitoba.....	1,742,829	4,799	1,747,628
Saskatchewan.....	Nil	175,889	175,889
Alberta.....	159,475	114,646	274,121
Colombie Britannique.....	2,122,684	15,104	2,137,788
Totaux.....	29,537,459	571,824	30,109,283

Bien que l'éclairage commercial et celui des rues ainsi que les services ménagers jouent un rôle plutôt secondaire dans la quantité globale d'énergie consommée, le bas prix de ces services a été un facteur important du développement des centres urbains. Les autorités publiques ont trouvé que le gouvernement se devait d'encourager l'électrification rurale et c'est ce qui a été fait en Ontario par l'intermédiaire de la Commission Hydroélectrique, au Manitoba par la Commission Electrique du Manitoba, et dans le Québec par la Commission des Eaux Courantes de Québec.

En 1940 les usines centrales électriques engagées dans la vente publique d'énergie contrôlent 89 p.c. de toutes les forces hydrauliques aménagées, comparativement à 70 p.c. en 1922. L'énergie qu'elles fournissent actionne 83 p.c. des moteurs électriques et 67 p.c. de tout l'outillage de force motrice employé dans les industries manufacturières. Le capital global immobilisé dans les usines centrales électriques est plus grand que dans tout autre industrie manufacturière, tandis que le chiffre des salaires et gages vient au deuxième rang en valeur totale. Presque tout l'ensemble ou 98 p.c. est de l'énergie hydraulique, tandis que 95.2 p.c. de l'outillage primaire de ces usines est hydraulique.

Dans les statistiques des usines centrales électriques on comprend aussi celles de quelques établissements engagés principalement dans d'autres industries, tels que les mines, les pulperies et papeteries, etc., qui vendent le surplus de leur énergie. Pour de tels établissements, les statistiques connues appartenant à la phase d'usine centrale électrique de l'industrie ont été données séparément.